



**CESP**

**CINEXPERT**

**SYNTHESE DE L'AUDIT**



**OCTOBRE 2021**

Centre d'Etude des Supports de Publicité

55, rue Anatole France 92300 LEVALLOIS-PERRET - Tél. : +33 1 40 89 63 60

SIREN : 775 690 589 – Code APE : 741 E – Association Loi 1901 – TVA Intracommunautaire FR 69 775 690 589

## SYNTHÈSE DE L'AUDIT CINEXPERT

Le dispositif CinExpert, conduit par l'institut Vertigo, est l'étude de référence de la mesure d'audience du cinéma. Le dispositif se décline en deux volets, une étude de cadrage annuelle et des études hebdomadaires.

L'audit porte sur la méthodologie, la collecte des données, la qualité des échantillons, le traitement des informations recueillies et les résultats produits. En raison du contexte sanitaire des années 2020 et 2021, les régies publicitaires du cinéma ont utilisé, cette année, les résultats issus de l'étude de cadrage annuelle conduite en 2021 et les vagues hebdomadaires conduites en 2019 pour leurs analyses. Le CESP a donc audité ces deux volets de l'étude. Sont exclus du périmètre de l'audit les éléments suivants, le suivi du terrain d'enquête en temps réel, les remontées des entrées en salle, la gestion et l'animation du panel Dynata et la vague 2016 de l'étude de cadrage, qui a permis d'estimer les coefficients de correction intégrés dans le traitement des vagues hebdomadaires.

En préambule, il est important de rappeler certaines spécificités du média cinéma : une couverture hebdomadaire limitée (6% en moyenne en 2019), des variations de couverture et des différences de profils selon les semaines étant donnée la variété de programmations.

L'audit montre que l'articulation générale du dispositif CinExpert en plusieurs volets (étude de cadrage, préqualification, recueil de la fréquentation cinéma 7 derniers jours (7DJ), comptabilisation des entrées à l'aide des distributeurs) est adaptée au recueil de la mesure d'audience du cinéma, à condition que certains aspects méthodologiques, détaillés ci-après, soient améliorés.

### A propos de l'étude de cadrage

#### Le CESP considère satisfaisant :

- Le dispositif facilement acceptable (contenu et durée du questionnaire), comme en témoigne le taux de participation

#### Le CESP émet des réserves sur :

- L'absence d'appels sur fixe, qui exclut une partie de la population française. De plus, les appels sur fixe permettent d'entrer en contact avec des individus différents de ceux joints sur mobile, notamment des personnes âgées ou inactives

#### Le CESP recommande les changements nécessaires suivants :

- Mener des appels sur fixe
- Ajouter une question sur l'utilisation d'Internet pour étudier l'opportunité de définir les variables de quotas et de redressement de l'étude hebdomadaire sur des critères internautes

### A propos de l'étude hebdomadaire

#### Le CESP considère satisfaisant :

- Le système de préqualification, qui permet d'identifier chaque semaine un volume conséquent d'individus éligibles à l'étude hebdomadaire qui pourront qualifier 2000 entrées cinéma par semaine. Ce volet s'adresse en effet uniquement à une cible restreinte, les spectateurs cinéma 7 derniers jours

#### Le CESP émet des réserves sur :

- La qualité du recueil via l'access panel Dynata, en l'absence d'informations précises fournies par Dynata.

- La représentativité des échantillons. Le CESP a en effet constaté des écarts entre les structures des échantillons bruts et redressés. Les échantillons des deux volets de l'étude hebdomadaire, la préqualification et le questionnaire audience sont recrutés sans quota
- La définition de l'univers de l'étude, individus 3 ans et plus. L'étude est réalisée sur deux périmètres : les entrées cinéma comptabilisées de manière census et la détermination des profils de ces entrées sur une base internaute
- L'utilisation de coefficients de correction, qui est à exclure du dispositif
- Le décalage constaté entre la déclaration de la fréquentation 7DJ en phase préqualification et lors du questionnaire audience (58% environ ne renseignent pas une date de dernière séance dans les 7DJ)

#### **Le CESP recommande les changements nécessaires suivants :**

- Le CESP juge indispensable que Dynata fournisse des informations plus précises sur l'access panel, notamment sur les méthodes de recrutement et l'échantillonnage afin de pouvoir mener l'évaluation de la qualité du recueil de cette mesure d'audience
- Mettre en place des quotas sur la phase de préqualification, afin de mieux contrôler la qualité des échantillons
- Analyser la part des non-internautes au sein de la population fréquentant les salles de cinéma afin de définir l'approche la plus adaptée pour le contrôle de l'échantillon, utilisée pour la qualification de toutes les entrées cinéma. Mentionner clairement dans les résultats que la population interrogée est une population d'internautes spectateurs 7DJ
- Mener des analyses sur les différences de profils entre les spectateurs cinéma déclarés en préqualification et lors du questionnaire audience afin d'évaluer la pertinence de l'utilisation de la préqualification pour redresser le questionnaire audience et d'identifier des pistes d'amélioration du dispositif qui permettraient de supprimer les coefficients de correction

#### **A propos des deux volets :**

##### **Le CESP suggère les améliorations suivantes pour les deux études :**

- Ne pas redresser des cellules dont l'effectif est inférieur à 50
- Borner les poids extrêmes (entre 0,25 et 4)

Lors du prochain audit annuel, le CESP sera en mesure de réaliser le suivi du terrain de l'étude annuelle.

Le CESP souligne que cet audit repose sur une relation de confiance à l'égard des éléments communiqués par Vertigo, Le Terrain et Dynata. Le CESP remercie Vertigo, Le Terrain et Dynata pour leur coopération tout au long de la conduite de l'audit.

*Le Comité Scientifique  
Le 12 octobre 2021*